

## Règlement des jeux et concours Retraites Populaires

### 1. Organisation

Retraites Populaires (ci-après : l'organisatrice), dont le siège social est situé à Caroline 9, 1001 Lausanne (Suisse) organise des jeux et concours gratuits et sans aucune obligation de souscription.

### 2. Exclusion de responsabilité

Ces jeux et concours ne sont en aucun cas liés à Facebook, Instagram ou un autre réseau social. Les réseaux sociaux n'ont donc aucune responsabilité dans le déroulement des concours.

### 3. Conditions de participation

<sup>1</sup>Toute personne domiciliée dans le canton de Vaud (Suisse), âgée de 18 ans révolus au moment de la participation au jeu ou concours peut participer.

<sup>2</sup>Sont exclues les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

<sup>3</sup>L'organisatrice se réserve le droit de demander à toute personne participant de justifier les conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu ou concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

<sup>4</sup>La participation au jeu ou concours emporte l'entière acceptation du présent règlement.

### 4. Le jeu ou concours

La date du jeu ou concours est choisie par l'organisatrice. Toute participation ne respectant pas les dates ne sera pas prise en compte.

La nature du jeu-concours peut varier.

### 5. Annonce du ou de la gagnant(e)

L'organisatrice prend contact avec le ou la gagnant(e) dans les 15 jours après la fin du jeu ou concours.

Le ou la gagnant(e) aura 10 jours pour s'annoncer à la suite de la prise de contact par l'organisatrice. Si le ou la gagnant(e) ne s'est pas annoncé dans ce laps de temps, l'organisatrice peut soit désigner un(e) autre gagnant(e), soit remettre en jeu le gain non-retiré.

### 6. Le gain

<sup>1</sup>Le gain du jeu ou concours, ainsi que la manière dont le ou la gagnant(e) est désigné(e) sont librement choisis par l'organisatrice.

<sup>2</sup>Le gain n'est pas échangeable en termes monétaire ou produit équivalent. Le gain sera remis soit par voie postale, messagerie électronique, message privé (MP) ou au siège de l'organisatrice ou dans l'une de ses agences à Nyon ou Yverdon-les-Bains.

<sup>3</sup>Si le gain n'est plus disponible pour une raison involontaire de la part de l'organisatrice, cette dernière est autorisée à remplacer le gain par un voire d'autre(s) produit(s)/service(s) de valeur équivalente au gain initial.

<sup>4</sup>Pour récupérer son gain le ou la gagnant(e) devra justifier de son identité au moyen d'un document d'identité valable.

### **7. Exclusion du droit de participation**

<sup>1</sup>L'ensemble du personnel de l'organisatrice ainsi que toute personne ayant participé à la conception et à la réalisation du jeu ou concours sont exclus de participation. Les associations de jeux et concours ainsi que les services de jeux et concours automatisés ne sont pas non plus autorisés à participer.

<sup>2</sup>L'organisatrice se réserve le droit d'exclure un(e) participant(e) pour des raisons légitimes, comme par exemple, une violation des conditions de participation ou une tentative de tricherie ou manipulation du système.

### **8. Utilisation des données personnelles des participants**

<sup>1</sup>Les informations des personnes participant au jeu ou concours sont enregistrées et utilisées uniquement à des fins statistiques et publicitaires par l'organisatrice.

<sup>2</sup>L'organisatrice recueille, traite ou exploite des données exclusivement en accord avec toutes les dispositions applicables en matière de protection des données.

### **9. Droit d'annulation/modification du jeu ou concours**

L'organisatrice se réserve le droit d'annuler ou modifier le jeu ou concours à tout moment durant la durée de participation si des motifs importants l'y contraignent, notamment si l'organisatrice ne peut assurer le déroulement conforme du jeu ou concours pour des raisons techniques ou juridiques.

### **10. Dispositions finales**

<sup>1</sup> Le recours à la voie juridique, notamment pour contester la validité du présent règlement ou le droit à un gain, est exclu.

<sup>2</sup>Le règlement peut être consulté sur le site internet de l'organisatrice.